



Le Saint-Siège

JEAN-PAUL II AUDIENCE GÉNÉRALE *Place Saint-Pierre Mercredi 18 juillet 1979* 1. Ces derniers temps a été publié un important document du Siège apostolique : la Constitution *Sapientia christiana*, consacrée au problème des études universitaires et aux institutions créées par l'Église en vue de ces études. C'est là une activité qui a derrière elle un long et glorieux passé. L'Église, envoyée par le Christ pour enseigner « toutes les nations » a entretenu dès le début *un contact vivant avec la science*. Nous en avons la confirmation dans la tradition des écoles chrétiennes les plus anciennes spécialement les écoles si célèbres de l'Antiquité comme celles d'Alexandrie et d'Antioche. Nous en avons ensuite un témoignage dans tous les efforts menés pendant des siècles par les ordres monastiques qui, par leur inlassable travail ont contribué à conserver les textes classiques des auteurs païens de l'Antiquité. Nous en avons enfin la confirmation dans l'étroite collaboration de l'Église avec les écoles de différents niveaux qui ont propagé l'instruction, surtout *avec les universités* dont les traits se sont précisés au cours du Moyen Âge. C'est à cette époque que remontent un grand nombre des plus anciennes et des plus célèbres universités dans les différents pays du continent européen (et ensuite également dans d'autres continents) qui existent encore aujourd'hui. Elles ont été pendant des siècles des centres de science et d'enseignement. *La culture* des différentes nations et des pays européens (et aussi des autres continents) *leur doit beaucoup*. Je voudrais *évoquer brièvement* ce vaste problème d'importance historique auquel ont été consacrées de nombreuses études et monographies. On ne peut en effet ignorer cette question si importante pour la mission de l'Église, également aujourd'hui. Méritent d'être cités les plus anciens Centres universitaires et culturels comme Bologne, Rome, Padoue, Pise, Florence, en Italie ; Paris, Toulouse, Grenoble, en France ; Oxford, Cambridge, en Grande-Bretagne ; Salamanque, Valladolid, en Espagne ; Cologne, Heidelberg, Leipzig, en Allemagne ; Vienne, Graz, en Autriche ; Lisbonne, Coïmbre au Portugal ; Prague en Tchécoslovaquie ; Cracovie en Pologne ; Louvain en Belgique ; Mexico au Mexique ; Cordoba en Argentine ; Lima au Pérou ; Quito en Équateur ; Manille aux Philippines. 2. La Constitution apostolique *Sapientia christiana* se réfère précisément à cela. Elle est le fruit de la résolution prise par le II^e Concile du Vatican d'élaborer un nouveau document sur les rapports de l'Église avec les études universitaires. Le précédent document, la Constitution *Deus scientiarum Dominus* avait été promulguée par le Pape XI le 24 mai 1931. Le développement rapide, je dirai même fulgurant, de la science dans ses différents courants contemporains et, en rapport avec ce phénomène, la nécessité d'adapter les institutions universitaires créées par l'Église à des fins spécifiques, ont contribué à réviser également cet insigne document de 1931 qui a rendu de grands services à l'Église et à la société pendant des dizaines d'années. La nouvelle Constitution est le fruit de nombreuses années de travail. La Congrégation de l'Éducation catholique, sous la direction du cardinal Gabriel Garrone, a conduit ce travail en accord avec les différentes Conférences épiscopales avec les milieux particulièrement intéressés et avec les universités catholiques elles-mêmes. Aujourd'hui, il y a dans le monde entier 125 centres universitaires d'études ecclésiastiques. Seize d'entre eux sont à Rome et on les appelle aussi : « athénées pontificaux romains ». Il y a de plus dans le monde 47 universités catholiques érigées par le Saint-Siège et 34 facultés théologiques auprès d'universités d'État. Ces *universités ont*

participé aux travaux pour la préparation de la Constitution apostolique *Sapientia christiana*.³ Le nouveau document pontifical a défini clairement ce qu'il entend par « Faculté ecclésiastique » : c'est celle qui s'occupe particulièrement de la révélation chrétienne et des disciplines connexes se rattachant à sa mission d'évangélisation. Il a défini les fins spécifiques des facultés ecclésiastiques : approfondir la connaissance de la Révélation chrétienne ; donner un haut niveau de qualification aux étudiants dans les différentes disciplines ; aider activement tant l'Église universelle que les Églises particulières dans toute l'œuvre d'évangélisation. Il a clairement énoncé les critères de gouvernement des différents centres, de façon à donner leurs responsabilités à tous et à garantir le fonctionnement effectif et collégial de chacun. Il a précisé le rôle du magistère de l'Église devant « la juste liberté d'enseignement et de recherche ». Il a précisé les qualités requises des enseignants en ce qui concerne la préparation scientifique et le témoignage de vie. Il a introduit une nouvelle structure dans la marche des facultés. Il a redonné aux facultés théologiques une fonction de recherche très importante, à savoir traduire le message de l'Évangile dans les légitimes expressions culturelles des différentes nations. Il a accentué l'aspect œcuménique et missionnaire, l'aspect promotion humaine que doivent comporter les études des facultés ecclésiastiques.⁴ La Constitution sur les études universitaires servira aux mêmes fins que, jusqu'à maintenant, le document *Deus scientiarum Dominus* (complété peu après la fin du Concile par les prescriptions de la S. Congrégation, publiées sous le titre *Normae quaedam*, le 20 mai 1968). Il nous faut ici *remercier tous ceux qui ont contribué à élaborer* cet important *document*. En terminant mon discours, nécessairement bref et concis sur un tel thème, il nous faut encore une fois prendre conscience des fins auxquelles servira la Constitution apostolique *Sapientia christiana*, comme l'a fait précédemment la Constitution *Deus scientiarum Dominus*. Pour répondre à cette question, il faut avoir devant les yeux l'Église et sa mission, telle qu'elle a été définie par le Christ Notre Seigneur lorsqu'il a dit aux apôtres : « Allez enseigner toutes les nations » (Mt 28, 19), « Annoncez l'Évangile à toute créature. » (Mc 16, 15.) *Annoncer l'Évangile, enseigner*, cela veut dire rencontrer l'homme vivant, *la pensée humaine* qui cherche la vérité continuellement, toujours de façons différentes, dans des domaines nouveaux. L'homme interroge et attend la réponse. Pour trouver la réponse authentique, exacte et persuasive, la réponse conforme à la réalité il entreprend des recherches parfois difficiles et ingrates. La soif de la vérité est l'une des expressions indéniables de l'esprit humain. Annoncer l'Évangile, enseigner, cela veut dire rencontrer cette voix de l'esprit humain aux différents niveaux, mais surtout au niveau le plus élevé, là où *la recherche* de la vérité s'effectue d'une façon méthodique : dans les instituts spécialisés destinés à la recherche et à la transmission des résultats des recherches, c'est-à-dire à l'enseignement. Les universités catholiques doivent être des lieux où l'évangélisation de l'Église se rencontre avec le grand et universel « processus académique » qui porte ses fruits grâce à toutes les conquêtes de la science moderne. En même temps, dans ces universités, *l'Église approfondit, consolide et rénove constamment sa propre science*, celle qu'elle doit transmettre à l'homme d'aujourd'hui comme message de salut. Et cette science, elle la transmet d'abord à ceux qui doivent à leur tour la transmettre aux autres d'une façon fidèle et authentique, et en même temps adaptée aux besoins et aux interrogations des générations d'aujourd'hui. C'est là *un travail immense*, méthodique, indispensable. Que la nouvelle Constitution apostolique *Sapientia christiana* rende conscients de leurs propres devoirs dans la communauté du Peuple de Dieu tous ceux qui s'adonnent à cette tâche. Qu'elle les rende conscients de leur *responsabilité* devant la parole de Dieu et le fruit de la vérité. Qu'elle soit un défi pour un service de la vérité humaine. Qu'elle soit un défi pour un service persévérant de cette vérité. © Copyright 1979 - Libreria Editrice Vaticana